

Vaccin : pourquoi donc Bruxelles cache-t-elle une partie du contrat de 870 millions d'euros avec Astrazeneca ?

écrit par Christine Tasin | 3 février 2021



En août dernier, l'UE avait signé un contrat avec le groupe Astrazeneca afin que ce dernier lui fournisse 400 millions de doses. Une paille ! Que va donc faire Bruxelles de ces millions de vaccins commandés tous azimuts chez Pfizer, chez Astrazeneca, Moderna... ? Et la France ne serait pas hostile non plus au vaccin russe !

Tout va bien, sauf qu'une grande partie du contrat demeure confidentielle ! Pourquoi ? Il faut avouer que le vaccin anglais, dans ce cas, n'est guère plus rassurant que les vaccins ARN Pfizer et Moderna ! Il y a quand même des députés européens pour trouver ça louche et pour tirer la sonnette d'alarme et tenter de savoir pourquoi des pages entières du contrat sont raturées, passées au noir...

La négociatrice européenne se veut évidemment rassurante, prétendant que ce qui est raturé ne concernerait que des éléments qui relèveraient de la protection des données et seraient mineurs pour le patient comme le prix, les lieux de production, la responsabilité juridique (hum, hum !), bref, tout ce qui relèverait de la négociation, de la concurrence... Bruxelles veut-elle cacher le prix astronomique auquel elle a acheté avec nos sous, sans nous demander notre avis, des produits dangereux car fabriqués en quatrième vitesse pour un virus... mutant ?

Pour le prix, malgré les parties noircies, on sait tout, des Allemands, en utilisant le PDF Acrobat ont pu lire ce qui était masqué et notamment le prix astronomique de 870 millions d'euros pour 300 millions de doses !

Il y aurait aussi un passage interdisant à Astrazeneca, vaccin anglais fabriqué en Angleterre, de privilégier les patients anglais aux dépens du reste des Européens, alors que le PDG d'Astrazeneca se serait engagé à réserver aux Anglais la production anglaise, ce qui me semble bien logique et normal ! Plus tarés que les technocrates de Bruxelles tu meurs... et ça se dispute dur en ce moment sur cette partie du contrat.

En tout cas, les autres laboratoires, eux, refusent carrément de publier leurs contrats avec Bruxelles ! Parmi eux Pfizer, Sanofi-GSK, Moderna... On peut supposer que les enjeux financiers sont colossaux et la concurrence terrible mais on a aussi le droit de se demander quelles petites lignes ils veulent cacher... sur la responsabilité juridique des labos et leurs accords avec les Etats qui ont donné, comme la France, leur garantie financière...

Bref, les labos qui créent et vendent les vaccins anti-Covid sont si peu sûrs de leurs produits et de leurs éventuels effets secondaires qu'ils ne veulent surtout pas que le bon peuple soit au courant de ce qu'il risque ! Nous ne

connaîtrons donc les éventuels effets secondaires que si nous les subissons, nous ou nos proches... Sympa !

Complément de Dominique Schwander

Parce que je suis médecin et que je lis encore **je refuse ce « Vaccin » Covid et le recommande à personne.**

La liste complète des effets secondaires possibles d'un vaccin COVID, selon la la sérieuse FDA américaine, sont «syndrome de Guillain-Barré; encéphalomyélite aiguë disséminée; myélite transversale; encéphalite / myélite / encéphalomyélite / méningo-encéphalite / méningite / encéphalopathie; convulsions / crises; ictus; narcolepsie et cataplexie; anaphylaxie; Infarctus aigu du myocarde; myocardite / péricardite; maladie auto-immune; des décès; complication de la grossesse et de l'accouchement; autres maladies démyélinisantes aiguës; réactions allergiques non anaphylactiques; thrombocytopénie; coagulation intravasculaire disséminée; thromboembolie veineuse; arthrite et arthralgie / douleurs articulaires; maladie de Kawasaki; syndrome inflammatoire multisystémique chez les enfants; maladie renforcée par le vaccin. »

Vous ne me croyez pas? Alors voyez cette présentation de la FDA!

https://www.lifesitenews.com/images/local/FDA_C19_vaccines.pdf